



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

La production locale d'électricité solaire est maintenant soutenue conjointement par la Confédération et la Ville de Neuchâtel

### **La Ville confirme son soutien au photovoltaïque**

**Dotée d'un fonds de soutien au photovoltaïque depuis deux ans déjà, la Ville de Neuchâtel a décidé de modifier les conditions d'octroi de l'aide qu'elle accorde aux propriétaires qui réalisent une installation solaire sur leur toit. C'est la réponse des Autorités communales au changement de stratégie opéré par la Confédération dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables, et plus particulièrement dans le cadre de l'instrument promotionnel de la rétribution à prix coûtant (RPC).**

Jusqu'à ce jour, l'outil de soutien au photovoltaïque de la Confédération consistait à acheter la production solaire locale sur une période de 20 ans en excluant la possibilité au propriétaire de l'installation de consommer cette électricité renouvelable. Dans ces conditions, l'octroi de la subvention communale ne tolérait pas un cumul des deux subventions.

Au début de cette année, le Conseil fédéral a mis en application un amendement de la loi fédérale de l'énergie - amendement souhaité par les Chambres fédérales -, qui accorde le droit à l'autoconsommation à tout propriétaire de petite installation solaire photovoltaïque. Cette modification, largement attendue par les milieux spécialisés, a eu pour conséquence la création d'un nouvel instrument de soutien appelé « Rétribution unique » (RU).

Dans ce contexte favorable, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a saisi l'opportunité de cumuler les subventions fédérale et communale. En adaptant toutefois l'aide communale, qui était de 1'500 francs, à une valeur de 1'000 francs par kilowatt installé. Globalement, ces nouvelles conditions sont largement profitables aux propriétaires qui s'engagent à réaliser une installation solaire puisque la subvention totale qui leur sera allouée augmente de 30% par rapport à la situation actuelle. Et relevons encore que l'adaptation des conditions d'octroi de la subvention communale permet d'augmenter l'efficacité du fonds puisque ce dernier offrira de soutenir 30% de réalisations supplémentaires.

Ce renforcement du soutien à l'énergie solaire photovoltaïque par la Ville de Neuchâtel s'inscrit parfaitement dans la politique énergétique mise en place depuis plus de 20 ans par les Autorités communales et dont l'objectif principal est de préserver l'environnement et les ressources naturelles pour les générations futures.

Neuchâtel, le 7 juillet 2014

Direction de l'urbanisme  
et de l'environnement

**Renseignements complémentaires:**

**Olivier Arni, Conseiller communal, directeur de  
l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement  
Tél. 032 717 76 01**

**Christian Trachsel, délégué communal à l'énergie  
Tél. 032 717 76 64**